

Union des Praticiens de la Fiscalité



L'Union des Praticiens de la Fiscalité (U.P.F.) a l'honneur de vous convier,
le mardi 6 décembre 2016, à une journée d'étude sur le thème suivant:

Les fusions - examen des aspects sous l'angle du droit fiscal, du droit comptable et du droit des sociétés

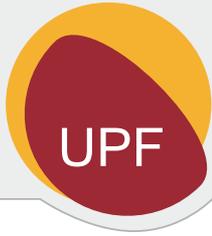
Cette journée d'étude aura lieu à **l'Hôtel DOLCE à La Hulpe.**

Merci de noter que le délai ultime d'inscription et de paiement
est le 28 novembre 2016.

Hôtel Dolce La Hulpe - Chaussée de Bruxelles 135 - 1310 La Hulpe
Accès: voir « Carte Indications » en bas de la page d'accueil
<https://www.dolcelahulpe.com/fr>

Numéro d'agrégation IEC: B0463/2016-01 - Numéro d'agrégation IPCF: 71.655





Programme

Les fusions - examen des aspects sous l'angle du droit fiscal, du droit comptable et du droit des sociétés

MATINÉE

8h30. ACCUEIL – CAFÉ

9h00. Introduction des divers sujets de la journée et enjeux. **Par Maître Eric Boigelot.**

Maître Boigelot introduira les divers sujets qui seront traités au cours de la journée d'étude et clarifiera les enjeux qui seront développés par les orateurs.

9h50. Les fusions en droit des sociétés. **Par Maître Henri Culot.**

L'exposé traitera des points suivants:

- L'exposé présentera les différents types de fusions (dont la fusion simplifiée et la fusion transfrontalière) et rappellera, sous l'angle du droit des sociétés, les conditions à remplir, la procédure à respecter et les effets de la fusion.
- Dans une seconde partie, on s'attachera à quelques problématiques particulières, envisagées d'un point de vue pratique, comme la protection des créanciers et les fusions de sociétés à responsabilité illimitée, de sociétés en procédure de réorganisation judiciaire et de sociétés cotées.

10h40. PAUSE CAFÉ

11h10. Fusions / scissions transfrontalières. **Par Monsieur Hugues Lamon.**

L'exposé couvrira les points suivants:

- Régime des fusions et scissions transfrontalières, apports et transferts de sièges entre sociétés intra-européennes en application de la Directive fusion européenne en droit fiscal belge et les évolutions récentes sur le sujet.
- Quelques cas pratiques issus des avis de la CNC en la matière, la législation en matière d'exit tax en projet de loi, les interactions avec la directive mère-filiale et les reports déficitaires secondaires.

12h00 - 12h30. QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LES SUJETS DE LA MATINÉE.

12h30. DÉJEUNER



Programme

Les fusions - examen des aspects sous l'angle du droit fiscal, du droit comptable et du droit des sociétés

APRÈS-MIDI

14h00. La position du S.D.A. à l'égard des opérations de fusion. Par Madame Véronique Tai.

L'exposé couvrira les points suivants :

Examen des tendances du S.D.A. dans les dossiers d'accords préalables en matière de fusion.

14h50. Approche révisorale et normative des fusions. Par Monsieur Michel Tefnin.

L'exposé couvrira les points suivants :

Dans un premier temps, examen de l'approche révisorale et normative des fusions.

Ensuite, passage en revue de quelques thèmes particuliers tirés de la pratique professionnelle de l'orateur, et ce sous les angles comptable et fiscal. Seront notamment abordés l'évaluation et le traitement du goodwill/badwill, les actifs subsidiés, le sort des réserves immunisées, les fusions dans la déclaration fiscale, etc...

15h40. PAUSE-CAFE

16h10. Les fusions en TVA. Par Maître Françoise Baltus.

L'exposé couvrira les points suivants :

- Rappel des principes d'application -ou non- de la TVA aux cessions d'actifs, aux cessions de branches d'activités ou d'universalités ou encore de cession d'actions de sociétés et de l'incidence de la (non)taxation sur la déduction de la TVA grevant les frais de conseil engagés dans le cadre des restructurations.
- Examen du statut fiscal, en TVA, des biens d'investissement mobiliers et immobiliers acquis avant la restructuration.
- Etudes de questions diverses liées au fait que les sociétés fusionnées ou scindées ont des régimes de taxation différents ou appartiennent à des unités TVA.
- Etude de l'incidence des regroupements sur l'application formelle de la TVA et les obligations de déclarations et autres, ainsi que sur les autorisations particulières dont les sociétés regroupées ou scindées bénéficiaient avant la restructuration.
- Examen des obligations formelles liées aux fusions et scissions, et de l'incidence de la rétroactivité comptable des restructurations sur ces obligations.

17h00 – 17h30. QUESTIONS ET REPONSES SUR LES SUJETS DE L'APRES-MIDI

17h30. COCKTAIL DE CLÔTURE

18h30. FIN DE LA JOURNÉE



Orateurs

Henri CULOT

- Avocat au Barreau de Bruxelles, associé de Praetica depuis mai 2016.
Domaines d'activité : litiges et conseils en droit des sociétés, droit financier, droit des affaires
- Université catholique de Louvain
Professeur à la Faculté de droit et de criminologie et à la Louvain School of Management, depuis septembre 2016
- Université Saint-Louis – Bruxelles
Professeur invité à la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication, depuis septembre 2015.

Françoise BALTUS

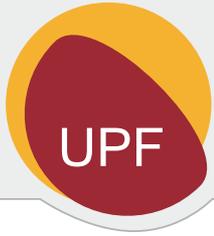
- Avocat au barreau de Bruxelles depuis 1984
- Secrétaire de rédaction du Journal de droit fiscal
- Professeur à l'Executive Master en gestion fiscale (Solvay Brussels School – ULB) dans les matières suivantes :
 - TVA
 - questions approfondies d'impôts indirects
 - pratique et organisation de l'administration fiscale.

Véronique TAI

- Membre du conseil d'administration d'un gestionnaire de fonds d'investissement privé dans les logements sociaux
- Membre de la Commission des Normes Comptables
- Membre du collège de direction du S.D.A. en matière fiscale
- Professeur à l'ULB dans le cadre du mastère en droit fiscal.

Hugues LAMON

- Associé chez PricewaterhouseCoopers Tax Consultants dans le département Fusions & Acquisitions
- Analyste financier agréé par l'association belge des Analystes financiers
- Chargé de conférence au Mastère en Gestion Fiscale à la Solvay Business School of Management.



Orateurs (suite)

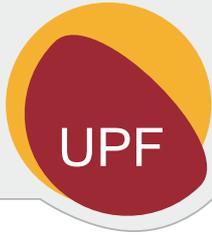
Michel TEFNIN

- Associé et Administrateur BDO Réviseurs d'Entreprises et BDO Organization & Performance Management
- Réviseur d'entreprises.

Eric BOIGELOT

- Avocat au barreau de Bruxelles, associé de Praetia
- Inscrit sur la liste des avocats étrangers du barreau de Genève depuis 2002
- Chargé de Conférences au Mastère Spécial en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management
- Professeur dans le cursus de formation professionnelle des avocats organisé par le barreau de Bruxelles.





Formulaire d'inscription

Pour participer à ce séminaire (conférences, déjeuner, débats et cocktail de clôture), veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-dessous.
Attention le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux premières inscriptions.

Participation financière

La participation financière comprenant la documentation, le déjeuner et le cocktail de clôture devra être versée avant le 28 novembre 2016 sur le compte IBAN BE 08 1325 0134 1713 Code BIC: BNAGBEBB

Pour les membres de l'UPF	65,00€ /pers
Pour les non-membres de l'UPF	175,00€ /pers

Délai d'inscription

Le 28 novembre 2016, 18h, via:  www.upf.be  info@upf.be  02/387.36.62

Merci de compléter en majuscules et de cocher les mentions utiles

Nom et prénom _____

Société _____

Adresse mail _____

- Oui, j'assisterai au séminaire du mardi 6 décembre 2016
- Je verse _____ euros sur le compte bancaire BE 08 1325 0134 1713 avant le 28 novembre 2016
- Je désire une attestation de participation IEC IPCF

Signature _____

Avec le soutien de

